

ACTION N°6

Suivi technico-économique de parcelles d'orge brassicole

Maître d'oeuvre : FRAB

Partenaires : Réseau GAB / FRAB, l'association "De la terre à la bière" regroupant les producteurs Bio bretons, la SA Pinault et 12 brasseurs bretons.

Objectifs

Récolter des références techniques et économiques qui permettront d'améliorer la conduite des parcelles d'orge implantées dans le cadre de la filière "Malt Bio breton".

Durée du programme : 1ère année du programme / 3 ans.

Contexte de l'étude

L'association "De la terre à la bière", créée en avril 2006, regroupe 12 brasseries bretonnes et des producteurs biologiques. L'objectif des producteurs Bio est de produire de l'orge répondant au cahier des charges des malteries, à savoir :

- Plus de 90% des grains avec un calibre supérieur à 2.5 mm
- Un taux de protéines compris entre 9.5 et 11.5%
- Une humidité de moins de 15%
- Une pureté variétale supérieure à 93%
- Une faculté germinative des grains de 95% en 5 jours

ACTION N°6 (suite)

Résultats et commentaires

Pour cette filière naissante, 18 parcelles d'orge étaient implantées sur toute la Bretagne. Une douzaine de parcelles a été suivie. Leur répartition géographique était la suivante :

Nombre de parcelles	
Morbihan	2
Côtes d'Armor	2
Ille et Vilaine	8

Les itinéraires techniques observés

Pour la majorité des parcelles suivies l'itinéraire le plus pratiqué est le suivant : implantation en 2^{ème} paille, un à deux déchaumage(s) au printemps, suivi d'un labour, d'une reprise à la herse rotative et semis au semoir à céréale.

Ces travaux de semis ont été réalisés à des dates comprises entre le 16 février et le 9 avril, avec toutefois une majorité de parcelles semées entre la mi et la fin mars.

En 2006, les températures élevées (supérieures au normales dès la mi avril) et le déficit hydrique des mois de mai et juin ont d'autant plus pénalisé les orges qu'elles étaient implantées tardivement dans des parcelles à faible réserve utile. Sur une des parcelles semée le 6 avril en sol peu profond sur schistes, le rendement n'a été que de 12 q.

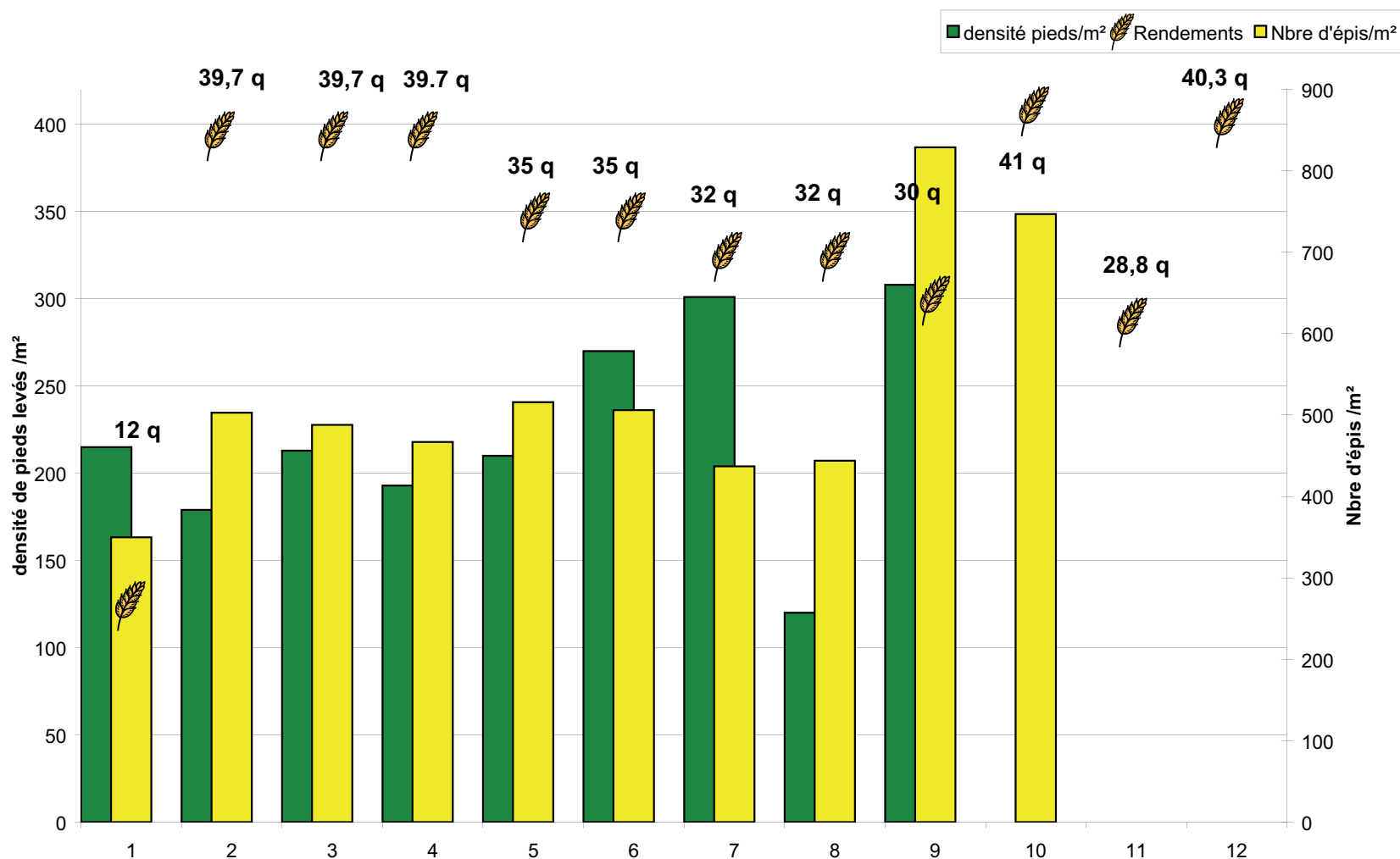


Les semis sur terrains hydromorphes pénalisent également l'implantation de l'orge. En 2006, cela a notamment été le cas sur deux parcelles : l'une a été détruite et la seconde n'a été récoltée que partiellement. En effet, si l'orge ne couvre pas rapidement le sol, les adventices envahissent la parcelle.

Les densités de semis sont comprises entre 150 et 210 kg de semences fermières de variété Scarlett par hectare. Le poids de mille grains (PMG) de ces semences fermières n'était que de 36 grammes contre 50 grammes en moyenne pour cette même variété en semences certifiées.

Le nombre de grains semés par mètre carré est donc très élevé : 415 grains/m² à 150 kg et 580 grains/m² à 210 kg. Pour autant, avec une moyenne de 172 kg semés/ha (soit 480 grains /m²), le nombre de plants présents après hersage n'est en moyenne que de 225 plants/m² soit près de 53% de pertes à la levée (dûes aux faibles taux de germination, prédatations, maladies, effet des hersages). Avec cette densité moyenne, nous atteignons les 200 à 230 pieds/m² préconisés pour la culture des orges brassicoles en Bretagne (source ITCF).

Figure 1 : Orge brassicole, résultats 2006



ACTION N°6 (suite)

La qualité de la récolte

	Critères du cahier des charges	Résultats 2006
Calibrage (>2,5 mm)	> 90 %	86,7 %
Taux de protéines	Entre 9.5 et 11.5 %	10,7 %
Impuretés	minimum	1,97 %
Humidité	< 15 %	15,5 %

- Pureté variétale : les malteurs demandent des lots composés d'une seule variété. C'est pourquoi toutes les parcelles destinées à la production d'orge brassicole utilisent la variété Scarlett.
- Calibrage : 86,7% de la récolte présente des grains supérieurs aux 2,5 mm demandés par les malteurs. Pour satisfaire aux exigences des malteurs, les lots sont triés afin de n'acheminer que des grains de plus de 2,5 mm. Les 13% d'orge ayant un calibre inférieur à 2,5 mm sont déclassés en orgette et sont destinés à l'alimentation animale. Sur les blés, une densité élevée affecte le calibrage et le PMG des grains. Pour l'orge, les densités jouent peu sur le calibrage : ce sont essentiellement les conditions climatiques de la campagne qui déterminent le calibrage.
- Taux de protéines : Il doit être compris dans une fourchette entre 9,5 et 11,5%. Pour éviter des taux trop élevés, les précédents riches (prairies) et les fertilisations importantes sont déconseillés. En effet, une fumure trop importante risque d'augmenter le taux de protéines mais aussi de limiter le PMG et le calibrage des grains (source ITCF). Scarlett est la variété choisie.
- Impuretés : Avec moins de 2% d'impuretés, les parcelles sont relativement propres à la récolte. Comme il est déconseillé d'implanter les parcelles d'orge après prairies, les parcelles se retrouvant en rotation céréalières sont généralement un peu plus sales. Mais les techniques d'entretien (désherbage mécanique, écimage) et de récolte permettent de limiter les impuretés dans les caissons. Notons toutefois que les parcelles implantées après légumes étaient particulièrement propres en 2006.

Pour conclure, le triage et le calibrage effectués par le collecteur permettent d'obtenir des lots conformes aux exigences des malteurs :

- des lots propres avec un bon calibre (> 2.5 mm)
- un taux de protéines moyen par assemblage des lots de 10,7%.

Approche économique

Au niveau économique, la filière se met en place.

Le prix payé aux producteurs (après calibrage) était de 195 €/T en 2006.

La demande croissante des brasseries et une meilleure organisation de la filière devraient permettre une amélioration des prix payés aux producteurs.

Pour les charges opérationnelles liées à cette culture, nous avons retenu :

● Le poste "Semences" passe du simple au quadruple en fonction du choix de semences et de la densité de semis :

- 38 € pour un semis de 150 kg/ha de semences fermières,
- 148 € pour un semis de 200 kg en semences certifiées.

● Les charges de mécanisation, calculées à partir des grilles TRAME BCMA 2005, prennent en compte les travaux du sol, le semis, le désherbage mécanique, la récolte (coût des matériels + traction).

Ces charges de mécanisation varient de 175 à 300 €/ha en fonction de l'itinéraire technique.

Compte tenu du prix de vente relativement faible et des rendements hétérogènes, la marge brute par hectare est négative pour la parcelle ayant récolté moins d'une quinzaine de quintaux et monte au maximum à 440 €/ha, hors main d'œuvre, dans les meilleures conditions.

ACTION N°6 (suite et fin)

Contacts

Mickaël BERTHELOT

Responsable du suivi / Agrobio 35

Tél. : 02 99.77.09.46

Fédération Régionale des Agrobiologistes de Bretagne (FRAB)

Tél. : 02 99 77 32 34



De la Terre à la Bière

Tél. : 02.99.77.32.34